



N° 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et chantier d'insertion Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles pour l'année 2026.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu le projet de convention avec Convergence France pour la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'atelier et chantier d'insertion Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles pour l'année 2026 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » pour l'année 2026.

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration approuve la convention avec Convergence France et autorise la Directrice Générale du CASVP à signer la convention entre Convergence France et le CASVP, en vue de la mise en œuvre du programme « Convergence » au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent », pour 2026.

Article 2

Le conseil d'administration du CASVP accepte la subvention d'un montant de 44 000€ versée pour la mise en œuvre du programme « Convergence » au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » au titre de l'année 2026.

Article 3

La recette correspondante sera inscrite sur le budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Adjointe du CASVP

Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE

P/ Le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE